



Communiqué de presse :

CONFIRMATION DE LA CONDAMNATION DE ZEMMOUR POUR PROVOCATION A LA HAINE

La cour d'appel de PARIS a confirmé jeudi 17 novembre, la condamnation d'Eric ZEMMOUR du chef de provocation à la haine raciale pour les propos qu'il avait tenus, le 30 octobre 2014, à l'occasion d'une interview au quotidien italien Corriere Della Serra.

Il avait notamment déclaré « *Les musulmans ont leur Code civil, c'est le Coran. Ils vivent entre eux, dans les périphéries. Les français ont été obligés de s'en aller* ». « *Je pense que nous nous dirigeons vers le chaos. Cette situation d'un peuple dans le peuple, des musulmans dans le peuple français, nous conduira au chaos et à la guerre civile. Des millions de personnes vivent ici, en France, et ne veulent pas vivre, à la française* ».

Le MRAP qui avait signalé ses propos et qui s'était constitué partie civile dans cette affaire se félicite de cette décision qui vient rappeler que la stigmatisation d'un groupe de personnes à raison de l'appartenance à une religion, ici les musulmans, est pénalement condamnable.

Paris, le 18 novembre 2016